

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

### PROCES-VERBAL

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir** :

- Madame VIRETTI                      à       Monsieur JEAN
- Madame BOURGUE                   à       Madame RICARD
- Monsieur VILLEVIEILLE           à       Madame CADVILLE

**Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Février 2017.**

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Puis il est fait lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.**

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

**Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :**

#### **Complexe sportif**

Le chantier suit son cours conformément au planning.

La nouvelle terrasse du restaurant sera réalisée avant le 31 mars.

Le montage de la structure métallique va débuter.

#### **SMAVD/digue de la Durance**

RAS, chantier en cours suivant planning prévisionnel.

La remise en eaux des canaux et ruisseaux d'irrigation est faite dans les temps.

#### **Bd de la Paix, Bd de la Libération**

La réunion avec les riverains s'est bien déroulée. Des échanges individuels sont organisés avec le maitre d'œuvre pour résoudre différents problèmes de voirie ou de réseaux.

#### **Avenue Paul Onoratini**

Pour mémoire, le maitre d'ouvrage est la Métropole Aix Marseille Provence. La consultation des entreprises pour la maitrise d'œuvre est en cours, organisée par la maitrise d'ouvrage de la Métropole Aix Marseille Provence. Les travaux sont intégralement financés par la Métropole au titre des entrées de Ville.

#### **Avenue de la Durance**

Pour mémoire, la maitrise d'ouvrage de la Métropole Aix Marseille Provence est déléguée à la Commune de la Roque d'Anthéron. Les services municipaux préparent la consultation pour la maitrise d'œuvre. Les travaux sont intégralement financés par la Métropole au titre des entrées de Ville.

## Nouvelle Zone d'Activité de la Roque d'Anthéron

Le COPIL s'est bien tenu le 9 mars et il a validé le programme d'aménagement qui sera soumis au vote du Conseil de la Métropole le 30 mars prochain.

## Nouvelle Gendarmerie

Les services de l'immobilier de la Gendarmerie Nationale ont validé le transfert de la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle caserne de la Roque d'Anthéron au Conseil Départemental.

## Diagnostic agricole

La présentation de ce diagnostic en Conseil Municipal est repoussée au 1er Juin car l'intervenant de la Chambre d'Agriculture a eu un empêchement.

## Rénovation de l'Oustaou

Les travaux sont terminés dans les temps.

Les membres du CCAS ont effectué une première visite lors du dernier CA du 20 mars.

Une inauguration est prévue le 28 avril en même temps que la célébration des 40 ans de l'établissement.

## Organisation des services municipaux

La mise en place de l'organisation présentée en Comité Technique et votée en Conseil Municipal se poursuit sous la conduite de Madame Audrey de Gaspar. Elle s'étalera sur le second semestre. Nous en rendrons compte en Conseil Municipal au fur et à mesure.

## VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

### 1. Calendrier des foires et marchés 2017

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les associations et particuliers suivants à organiser sur le domaine public, des manifestations telles que présentées ci-dessous :

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATION</u>	<u>ORGANISATEUR</u>	<u>LIEU</u>
2 Avril 2017	Vide grenier	FCPE collègue	Cours Foch et Place Palmie Dolmetta
9 Avril 2017	Printemps Gourmand	LIONS CLUB	Cours Foch + Pl. P. Dolmetta
12 – 14 Mai 2017	Ronde de la Durance	ASARD	Parc des Adrechs
21 Mai 2017	Vide Grenier	La Roque en Fête	Boulodrome + Contre Allée
27 Mai 2017	Festival	Art et Guinguette	Place Palmie Dolmetta
28 Mai 2017	Bourse aux pièces auto/moto	Gentleman Drivers	Cours Foch - Place Palmie Dolmetta
Du 2 au 5 Juin 2017	Festival Kidélires	Au FestiKids	Place Voltaire, stade Jean Bouin
10 Juin 2017	Piano dans la Rue	FIP / Mairie	Divers

21 Juin 2016	Fête de la Musique	Mairie et associations	Rues du Village
25 Juin 2017	Marché aux cerises	Les Minots	Cours Foch Place Palmie Dolmetta
1 et 2 Juillet 2017	Festival des Carnets	Les Carnets	Place de la République
8 et 9 Juillet 2017	Country Roque Festival	Country	Cours Foch Place Palmie Dolmetta
25, 26, 27 Août 2017	Fête de la Saint Louis	Mairie	Cours Foch Place Palmie Dolmetta
9 Septembre 2017	Forum des associations	Mairie	Boulodrome et Av. de l'Europe Unie
24 Septembre 2017	Vide Grenier	Foyer Rural	Cours Foch et Place Palmie Dolmetta
30 Septembre 2017	Puces des couturières	Les Minots	Cours Foch
8 Octobre 2017	Vide grenier	La Roque en Fête	Boulodrome + contre allée
20 - 21 Octobre 2017	Faites de la Soupe	Foyer Rural	Places de la République et Palmie Dolmetta

Dit qu'une convention sera établie avec toutes ces Associations.

**VIE QUOTIDIENNE (Sécurité, Circulation, Eau, Assainissement, Eclairage, Déchets, Transports)**

2. **Convention d'occupation à titre précaire et révocable entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Commune et la Société des Eaux de Marseille Métropole – régularisation permis d'occupation du domaine public branche mère amont AOT-403-6870**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention tripartite d'occupation à titre précaire et révocable (annexée), entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la Société des Eaux de Marseille Métropole, qui définit les principales caractéristiques du permis d'occupation. Dit que cet accord concerne l'autorisation d'occuper privativement une partie du domaine public exploitée par la Société des Eaux de Marseille Métropole, située à LA ROQUE D'ANTHERON, Branche Mère amont 13640, borne : 91 et affectée à la Commune. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

**VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)**

- **Finances**

3. **Demande de remise gracieuse présentée par Madame Véronique CHIARONI**

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. Villevieille, MT. Cadville, M. Jung, W. Hannon, R. Postiaux), décide de ne pas se prononcer sur cette demande et assure la Direction

Générale des Finances Publiques (DGFIP) de sa pleine confiance à décider au mieux de l'intérêt général en ce dossier.

4. **Demandes de subventions au Conseil Départemental des Bouches du Rhône et à l'Etat pour le développement du dispositif de vidéoprotection**

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Maire demande s'il y a des questions :

- Monsieur POSTIAUX fait un commentaire au sujet du rapport de présentation (paragraphe 2). Il est surpris par la mention « village enclavé », et par la référence aux chiffres du chômage pour aborder le sujet de la sécurité. Il a l'impression que « l'on clive les personnes ». Il espère que ce n'est pas la bonne interprétation.
- Monsieur SERRUS répond qu'il n'en est rien. Il s'agit simplement de références aux indices de fragilité qui sont largement pris en compte par l'Etat pour l'attribution des aides au titre de la prévention de délinquance. Il n'y a évidemment aucune volonté de clivage et aucune stigmatisation. Afin d'éviter toute interprétation dans ce sens, nous reprendrons la formulation.

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (24), 3 contre (MT. Cadville, M. Jung, W. Hannon) et 2 abstentions (R. Villevieille, R. Postiaux), approuve le développement du dispositif de vidéoprotection pour un montant de 80.142,98 € HT soit 96.171,58 € TTC. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental 40 %	32.057,00 €
- Etat (FIPD) 40 %	32.057,00 €
- Autofinancement commune 20 %	16.028,98 € (+ 16.028,60 € de TVA)

Sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, une subvention la plus élevée possible. Sollicite auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention la plus élevée possible. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, article 2315.

5. **Demandes de subventions au Conseil Départemental des Bouches du Rhône et à l'Etat pour la sécurisation des sites scolaires et périscolaires (maison de l'enfance et cuisine centrale)**

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'opération sécurisation des sites scolaires et périscolaires (Maison de l'Enfance et cuisine centrale) dont le montant est estimé à 36.549,00 € HT soit 43.858,80 € TTC. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental 40 %	14.619,00 €
- Etat (FIPD) 40 %	14.619,00 €
- Autofinancement commune 20 %	7.311,00 € (+ 7.309,80 € de TVA)

Sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, une subvention la plus élevée possible. Sollicite auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, une subvention la plus élevée possible. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, opération 387 2017a, article 2135.

6. **Demande de fonds de concours au Conseil de Territoire du Pays d'Aix dans le cadre de la sylviculture « production ligneuse » de la forêt communale et approbation de la convention 2017**

Rapporteur : Monsieur COUSTABEAU

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, dit que dans le cadre du Programme d'actions « Production Ligneuse », l'opération sylvicole suivante sera entreprise sur la Commune:

- ✓ Mise en conformité 1,2 km du chemin de la Jacourelle.

Dit que les travaux sont estimés à 1 300,00 € HT. Approuve le plan de financement suivant :

- Conseil de Territoire 50 % : 650,00 €
- Fonds propres 50 % : 650,00 € (+ 130 € de TVA)

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à ce dossier. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 290-2017 article 2312.

7. **Avance de trésorerie au CCAS**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser une avance de trésorerie au CCAS OUSTAOU d'un montant de 150.000,00 €, étant précisé que cette avance sera remboursée par le CCAS avant la fin de l'exercice 2017.

8. **Subventions aux associations exercice 2017**

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions :

- Madame CADVILLE admet avoir participé à une réunion de préparation avec les élus de la majorité, mais il ne s'agissait selon elle que d'une réunion d'information, sans réel « droit de regard »
- Le Maire dément fermement et corrige en disant qu'il s'agissait d'une réunion préalable de « balayage » des demandes avec des propositions de la majorité, prenant en compte les règles d'attribution convenues, et restant dans l'enveloppe budgétaire. Cette réunion permet de discuter et d'accorder les points de vue.
- Madame CADVILLE maintient sa perception de cette réunion et indique qu'en conséquence, les élus d'opposition vont s'abstenir sur chacune des délibérations d'attribution de subvention, signifiant ainsi leurs désaccords sur certaines attributions
- Le maire fait remarquer que cette position est un peu légère. Il serait plus courageux de s'exprimer, de voter au cas par cas « pour » ou « contre » chacune des propositions.

VOTES :

FCPE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS

ATOUT COLLEGE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS

UPEI : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS

ACCUEIL : (M. HANNON ne participe pas) : 24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS  
 SARABANDE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 MAINS DE FEES : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 LA ROQUE ENSEMBLE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 SOCIETE DE CHASSE : 1 CONTRE (Mme JUNG) - 24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS  
 COMITE DE JUMELAGE : (Mme CADVILLE, M. VILLEVIEILLE, Mme FANTAUZZO, Mme MARTINOLI, M. SERRUS ne participent pas) 20 voix POUR - 4 ABSTENTIONS  
 BOULE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 ASARD : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 OVALIE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 AME : (M. HANNON ne participe pas) 24 voix POUR - 4 ABSTENTIONS  
 TENNIS : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 BOXING : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 COLLEGE PHILIBERT : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 FOYER RURAL (Mme CADVILLE, M. HANNON, M. VILLEVIEILLE ne participent pas) : 24 voix POUR - 2 ABSTENTIONS  
 COUNTRY : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 FIP : (M. GAILLARD ne participe pas) : 23 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 THEATRE DE VIDE : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 CA CONTEMPORAIN : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 FESTIKID : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 QUATUOR : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 LES CARNETS : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 LES MINOTS (Mme RICARD ne participe pas au vote) : 23 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 Les amis de VICTOR HUGO : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 Les amis de J FERRY : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 PEGUY : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 CLAUDEL : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 COLIBRIS (M. GAILLARD, Mme DEFRANCE, Mme MARTINOLI ne participent pas) : 21 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 COLIBRIS travaux :  
 MFR : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 ZOUZOUS : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 POMPIER : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 UNC : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 LES PETITS PAS : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 RANDO : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 DON DU SANG : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 VOLLEY : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 ASLR : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 ENTRE NOUS : 24 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 FOOT SILVACANE : ne demande pas de subvention (M.POSTIAUX : veut remercier la Mairie et plus particulièrement Mme RICARD de mettre à disposition les salles avec réactivité).  
  
 CANAL DU MOULIN (M. COUSTABEAU ne participe pas) : 23 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
 CRAPONNE (M. COUSTABEAU ne participe pas) : 23 voix POUR - 5 ABSTENTIONS  
  
 PAC (Mme RICARD ne vote pas) : 23 voix POUR - 5 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions dont les montants et les votes sont indiqués dans le document ci-annexé. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2017. Dit que le montant des subventions inscrit au Budget Primitif 2017 est de 465.000 €. Décide que toutes subventions municipales, comprises entre 6.000 € à 18.000 € seront payées en deux versements (le 1<sup>er</sup> versement de 70 % et 30 % pour le second versement) de la subvention allouée.

Le premier versement interviendra après le vote du Conseil Municipal, le second à la demande de l'association et à l'appui de justificatifs. Dit que toutes les subventions supérieures à 18.000 € seront payées en deux versements de 50 % de la subvention allouée. Précise que les conventions d'objectifs concernant le Festival International de Piano, l'association « les Colibris » et l'association « les Zouzous » seront soumises au prochain Conseil Municipal. Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association. Dit que la subvention attribuée à l'association « Les Colibris » sera payée en 9 versements ; le premier versement d'un montant de 46.667 € (4/12° Janvier, Février, Mars, Avril 2016, avance votée en Conseil Municipal du 16 Novembre 2016), les 8 versements suivants, d'un montant de 12.166,63 € chacune. Dit que la subvention attribuée à l'Association « Les Zouzous » sera payée en 9 versements ; le premier versement d'un montant de 37.276 € (4/12° Janvier, Février, Mars, Avril 2016, avance votée en Conseil Municipal du 16 Novembre 2016), les 8 versements suivants, d'un montant de 9.715,50 € chacun. Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du compte administratif 2016 conformément à l'article L6471-3 de la Loi 96-142 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voir tableau annexé.

- **Marchés publics**

9. **Publication de la liste des Marchés Publics conclus l'année précédente**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal prend acte des marchés conclus en 2016 également disponibles sur le site internet de la Commune dont le détail figure en annexe.

- **Ressources humaines**

10. **Approbation d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et le Centre Départemental de Gestion 13 et son additif N° 1**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. Villevieille, MT. Cadville, M. Jung, W. Hannon, R. Postiaux), la convention N° 17/626 du 13 Janvier 2017 relative à la mise à disposition de Monsieur Gilles GUABELLO, du 16 Janvier au 28 Février 2017, qui exercera les fonctions de « chargé de mission élaboration des budgets Primitifs ». Approuve l'additif N° 1 du 20 Février 2017 à la convention N° 17/626 relative à la prolongation de la mission de Monsieur Gilles GUABELLO, du 1<sup>er</sup> au 31 Mars 2017, qui exercera les fonctions de « conseil et d'accompagnement à la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services ». Dit que les autres termes de la convention initiale restent inchangés. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ledit additif N° 1 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Dit que la dépense est prévue au Budget Primitif 2017 de la Commune article 62 18.

L'ordre du jour est épuisé à 21h34.

Prochain conseil municipal le 13 avril 2017.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 24 Mars 2017



Jean-Pierre SERRUS